

**D. Modalités de paiement :**

• périodicité du paiement<sup>(8)</sup> :  trimestrielle  mensuelle • paiement :  à échoir  à terme échu

• date ou période de paiement :

• le cas échéant, lieu de paiement :

• Montant total dû à la première échéance de paiement pour une période complète de location :

**Détail :**

• Loyer mensuel hors complément de loyer éventuel :

• Complément de loyer éventuel :  
(contribution pour le partage des économies de charges)

• Provisions/forfait de charges :

• Assurance récupérable pour le compte du locataire :  
(en cas de colocation)

**Soit un total de :**

**E. Exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué**

1. Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuel (en Euros) :

2. Modalité d'application annuelle de la hausse [par tiers ou par sixième selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer].

**F. Dépenses énergétiques** (pour information)

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard de l'ensemble des usages énumérés dans le diagnostic de performance énergétique (chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation) mentionné à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation :

Estimation réalisée à partir des prix énergétiques de référence de l'année :

**TRAVAUX**

A. Montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement :

Montant et nature des travaux d'amélioration effectués au cours des six derniers mois :

B. Majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux d'amélioration entrepris par le bailleur [nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation ainsi que montant de la majoration du loyer]<sup>(9)</sup> :

C. Diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire [durée de cette diminution et, en cas de départ anticipé du locataire, modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées] :

